REUNION D'INFORMATION SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

La CGT propose aux salariées et aux salariés AIRBUS SAS, d'assister à une réunion d'information syndicale **JEUDI 1er FEVRIER 2018, Bâtiment B43 Salle E072 de 12H30 à 13H30.**
Cette réunion/débat se déroulera en présence, de Membres du Collectif EGALITEMIXITE de l'Union Départementale (UD) CGT 31.

POURQUOI CETTE REUNION?

- 5% des viols et 25% des agressions sexuelles se produisent sur les lieux de travail
- 1 femme sur 5 aurait été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle
- 70% des femmes victimes de harcèlement sexuel n'en ont pas parlé à leur supérieur
- 30% n'en ont parlé à personne
- 5% déposent plainte
- 80% des femmes salariées considèrent qu'elles sont régulièrement confrontées à des attitudes sexistes.

QUELQUES QUESTIONS

- Qu'est-ce que le harcèlement sexuel?
- Qu'est-ce que l'agression sexuelle?
- Qu'est-ce que le viol?
- Qu'est-ce que le sexisme au travail?
- Le harcèlement sexuel, se limite-t-il à obtenir un rapport sexuel non consenti ?
- Le harcèlement sexuel ou le sexisme se produisent-ils nécessairement entre un salarié et un supérieur hiérarchique ?
- Peut-on parler de harcèlement sexuel ou de sexisme entre ex-conjoints ?
- Qui contacter en cas de violence sexiste ou harcèlement sexuel ?

LES PROPOSITIONS DE LA CGT

<u>5 Mesures pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail</u>

- Des sanctions pour généraliser la prévention
- Des droits pour les représentants du personnel
- Plan d'urgence pour la formation et la prise en charge des victimes
- De nouveaux droits pour protéger les victimes
- Des prérogatives et des moyens renforcés pour l'inspection du travail, et pour la médecine du travail.

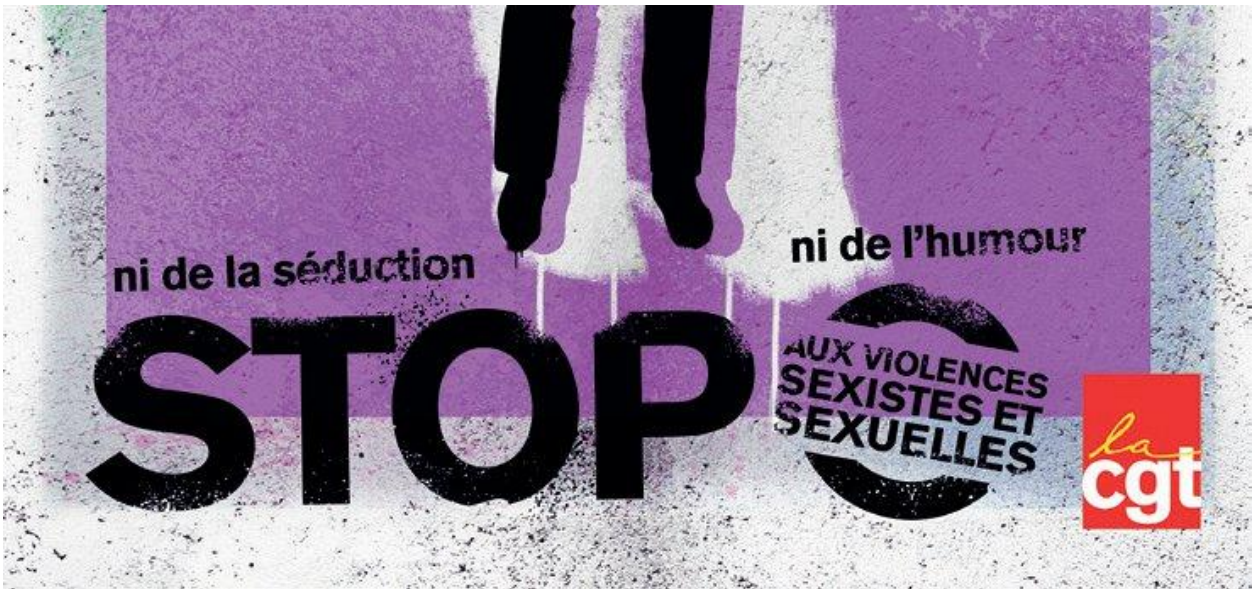

<u>La CGT souhaite débattre avec les salariées et les salariés, et répondre à vos questions sur ce sujet des violences sexistes et sexuelles, n'hésitez pas à venir vous informer, nous informer et poser des questions.</u>

RAPPEL, tout salarié, salariée à droit d'assister à des réunions d'information syndicale moyennant l'information de sa hiérarchie, et est invité à déclarer son absence (rémunérée) via le chemin :
My HR/Gestion des temps/Planification calendrier/Type d'événements ==) **Délégation remplacements**/Détail : **info syndicale**
OU
Idem, à la place de ~~**Délégation remplacements**~~ **cliquer sur : Absences spécifiques**

Site internet du syndicat http://airbusce.reference-syndicale.fr/